

Questions orales

[Français]

LE BLANCHIMENT DE L'ARGENT

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Hier, on apprenait que l'absence de collaboration de la GRC avec les autorités suisses avait permis à deux ressortissants canadiens accusés de blanchiment d'argent et détenus depuis six mois en Suisse de se faire libérer.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois en un an, le Secrétariat d'État américain rappelle que le Canada est l'un des pays où la pratique de blanchiment d'argent est la plus courante et la plus facile à faire.

Compte tenu que le Canada est une véritable passoire en ce qui a trait au blanchiment, qu'attend le gouvernement pour légiférer et mettre un terme à cette pratique illégale?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les transferts de fonds internationaux sont si faciles aujourd'hui que le blanchiment de l'argent est un problème qui préoccupe tous les pays industrialisés.

Le Canada, par l'intermédiaire du solliciteur général, collabore avec d'autres pays pour former un front commun contre cette menace insidieuse à notre sécurité économique et cette violation de nos lois en matière criminelle.

Le solliciteur général travaille en étroite collaboration avec les autorités américaines et européennes pour prendre des mesures efficaces qui permettront de régler le problème du blanchiment de l'argent au Canada.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement canadien ne collabore sûrement pas avec les autorités de la Suisse, on en a eu la preuve hier. Cela étant dit, j'invite le ministre à lire le rapport du Secrétariat d'État américain qui est très éloquent à ce sujet.

Le ministre réalise-t-il que l'absence de législation permet actuellement de blanchir 10 milliards de dollars par année au Canada et que son inaction n'est qu'un encouragement à ce trafic illégal?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'incident précis mentionné par le député, les rapports révèlent également que des mesures ont effectivement été prises et que nous collaborons avec les autorités étrangères relativement à cette affaire.

En ce qui concerne les changements législatifs, nous croyons que la législation actuelle est adéquate. Comme je l'ai déjà dit, le solliciteur général travaille en étroite collaboration avec les autres pays pour voir à ce que des mesures efficaces soient prises à cet égard.

* * *

L'EMPLOI

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique a reconnu que les décisions entourant la réduction des effectifs qui sont prises en fonction de considérations de race ou de sexe sont illégales en vertu de la Charte des droits et libertés.

Or, il a laissé entendre que les directeurs du personnel de la fonction publique pourraient faire abstraction de la Charte et que les employés des minorités conserveront plus probablement leur emploi lorsque le gouvernement éliminera des postes dans la fonction publique.

Le ministre reconnaît-il qu'il a le devoir, comme n'importe quel autre Canadien, de respecter la Charte des droits et libertés?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il est très facile de dire quels sont exactement les faits avant de poser des questions.

Le journal me cite mot pour mot: «M. Massé a dit qu'on lui avait assuré que les droits des travailleurs seront respectés. "D'après la Charte des droits, quand on réaménage les effectifs dans l'industrie, on doit désigner les employés excédentaires en fonction de raisons tout à fait objectives", a-t-il dit. "On ne peut pas les désigner en fonction de raisons d'équité en matière d'emploi."»

Cela reflète exactement mes propos, et ce que j'ai dit est tout à fait conforme à la Charte des droits et à nos politiques.

M. John Williams (St-Albert, Réf.): Monsieur le Président, le ministre tente de brouiller les cartes, car la Charte des droits ne permet pas la discrimination sexuelle, et c'est exactement ce qu'il a dit dans l'article.

• (1135)

Le ministre confirmera-t-il qu'il enjoindra aux directeurs du personnel de la fonction publique de se conformer à la Charte des droits et libertés et leur dira que celle-ci l'emporte sur l'équité en matière d'emploi?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je ne donne pas d'ordres aux directeurs du personnel. C'est aux sous-ministres des divers ministères qu'il appartient de le faire.

Le député d'en face devra reconnaître qu'en l'occurrence, nous appliquerons les règles comme nous le faisons normalement.